

CONTRATS EN COURS

Comment gérer un contrat arrivant à échéance durant la période de confinement ?

Il est préconisé de reconduire le contrat pendant la durée de la crise sanitaire en fonction des situations individuelles (des personnels pourraient avoir trouvé, par exemple, un autre emploi dans l'intervalle).

La durée de la reconduction tient compte bien entendu de la nature du contrat.